

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022 À 19 H À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4<sup>E</sup> RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :**

Madame Jacynthe Allaire (poste 2) – *présidente*  
Madame Jessica Goulet (poste 1) – *vice-présidente*  
Madame Catherine Michaud (poste 5)  
Madame Anny Perron (poste 6)  
Madame Julie Néron (poste 7)  
Monsieur Sabin Fortin (poste 9)  
Madame Bianca Tremblay (poste 10)  
Madame Elizabeth Renaud (poste 13)  
Madame Guylaine Fortin (poste 14)

**TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM**

**PARTICIPATION DE :**

Monsieur Michel Laplace, directeur général et directeur du Service des ressources matérielles  
Madame Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques  
Madame Lyne Grenier, secrétaire générale (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

**EST ABSENTE :**

Madame Gisèle Touré (poste 8)

**INVITÉE :**

Madame Maryse Savard, directrice du Service des ressources humaines

**Vérification  
du quorum  
et ouverture  
de la séance**

**RÉSOLUTION CA-0210-22**

**CONSIDÉRANT** que la secrétaire générale a constaté le quorum;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Sabin Fortin **ET RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de la séance, il est 19 h 2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Visioconfé-  
rence ou  
séance  
virtuelle par  
TEAMS**

**RÉSOLUTION CA-0211-22**

**CONSIDÉRANT** que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Julie Néron **ET RÉSOLU** que la séance se déroule de façon virtuelle par TEAMS **et** par visioconférence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **POINT 3 – ASSERMENTATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS**

En respect de l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, l'administrateur suivant a prêté le serment devant le directeur général ou la personne désignée, de remplir fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité :

Catherine Michaud, le 28 novembre 2022

Cette prestation de serment constitue une inscription au livre des délibérations du Centre de services scolaire de la Baie-James et est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-051.

**Adoption de  
l'ordre  
du jour**

#### **RÉSOLUTION CA-0212-22**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Anny Perron **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS;
3. Assermentation des nouveaux administrateurs;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions;
6. Déclaration d'engagement des nouveaux administrateurs - dépôt;
7. Déclaration d'intérêts des nouveaux administrateurs - dépôt;
8. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2022;
9. Cession d'un terrain à la Maison des jeunes Sac-Ados de Chibougamau;
10. Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves – adoption;
11. Acquisition d'une résidence dans le secteur de Radisson;
12. Octroi de contrat pour la location d'une pelle hydraulique pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James;
13. Rapport du comité de vérification;
14. États financiers 2021-2022 – acceptation;
15. Rapport du comité des ressources humaines;
16. Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires – amendement;
17. Politique de prévention du harcèlement psychologique et de la violence en milieu de travail – amendement;
18. Politique en matière de télétravail – adoption;
19. Évaluation de la direction générale – adoption de la grille d'évaluation de la performance 2022-2023;
20. Rapport de la direction générale;
21. Demande de la Ville de Chibougamau;
22. Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 – bilan et portrait de la réussite;
23. Groupe neurones Nord-du-Québec – dépôt du *Rapport annuel 2021-2022*;
24. Correspondance;
25. Comité de parents;
26. Divers :
  - 26.1 Démission d'un administrateur (poste 11);
  - 26.2
27. Période de questions;
28. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **POINT 5 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

## **POINT 6 – DÉCLARATION D’ENGAGEMENT DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS - DÉPÔT**

En respect de l’article 4 du *Règlement sur les normes d’éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d’administration d’un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d’engagement de l’administrateur suivant a été remplie et est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-052 :

*Catherine Michaud*

*28 novembre 2022*

## **POINT 7 – DÉCLARATION D’INTÉRÊTS DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS - DÉPÔT**

En respect de l’article 12 du *Règlement sur les normes d’éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d’administration d’un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d’intérêts de l’administrateur suivant a été remplie et est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-053 :

*Catherine Michaud*

*28 novembre 2022*

**Adoption du  
procès-  
verbal de la  
séance  
ordinaire du  
19 octobre  
2022**

### **RÉSOLUTION CA-0213-22**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Guylaine Fortin **ET RÉSOLU** d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2022, tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**Cession d’un  
terrain à la  
Maison des  
jeunes Sac-  
Ados de  
Chibou-  
gamau**

### **RÉSOLUTION CA-0214-22**

**CONSIDÉRANT** la résolution CA-0190-22 adoptée par le conseil d’administration le 31 août 2022;

**CONSIDÉRANT** les exigences de conformité demandées par l’étude de notaire affectée au dossier;

**CONSIDÉRANT** l’article 272 de la Loi sur l’instruction publique;

**CONSIDÉRANT** le projet présenté par *La Maison des jeunes Sac-Ados de Chibougamau inc.*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Sabin Fortin **ET RÉSOLU** que le conseil d’administration autorise le Centre de services scolaire de la Baie-James à céder le terrain correspondant au lot 6 486 313 du cadastre officiel du Québec, pour la

réalisation du futur projet de construction piloté par *La Maison des jeunes Sac-Ados de Chibougamau inc.*

**ET** mandate le directeur général pour signer tous les documents relatifs à cette transaction;

**ET** que cette résolution abroge celle portant le numéro CA-0190-22 adoptée lors de la séance ordinaire du 31 août 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves – adoption**

**RÉSOLUTION CA-0215-22**

**CONSIDÉRANT** que le projet de *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves* a franchi toutes les étapes de consultation;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune modification n'a été demandée par les parties concernées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Julie Néron **ET RÉSOLU** d'adopter la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves*, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-054.

Cette politique abroge la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves* adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 2021 par le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Baie-James et portant le numéro de résolution CA-0114-21.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Acquisition d'une résidence dans le secteur de Radisson**

**RÉSOLUTION CA-0216-22**

**CONSIDÉRANT** l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** la résolution CA-0201-22 adoptée le 19 octobre 2022;

**CONSIDÉRANT** la réponse et les demandes du MEQ dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire de la Baie-James doit officialiser la transaction visant l'acquisition d'une résidence dans le secteur de Radisson, et ce, conditionnellement à l'autorisation préalable du MEQ;

**CONSIDÉRANT** que cette décision doit faire l'objet d'une autorisation du conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise *Construction Paradox inc.* est prête à consentir la vente, auprès du Centre de services scolaire de la Baie-James, de la résidence sise au 7, rue Couture à Radisson (Québec), correspondant au lot 6 218 254 du cadastre officiel du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le prix de vente a été établi à 239 285 \$ (avant les taxes);

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jessica Goulet **ET RÉSOLU**

**D'**autoriser l'acquisition de la résidence sise au 7, rue Couture à Radisson (Québec), correspondant au lot 6 218 254 du cadastre officiel du Québec, auprès de l'entreprise *Construction Paradox inc.* pour la somme de deux cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars (239 285 \$) avant taxes, et ce, conditionnellement à l'autorisation du MEQ;

**DE** mandater le directeur général à signer tous les documents relatifs à cette transaction;

**ET** que cette résolution abroge celle portant le numéro CA-0201-22.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts pour le point suivant *Octroi de contrat pour la location d'une pelle hydraulique pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James*, madame Catherine Michaud se retire des délibérations.

**Octroi de  
contrat pour  
la location  
d'une pelle  
hydraulique  
pour le  
Centre de  
formation  
profession-  
nelle de la  
Baie-James**

#### **RÉSOLUTION CA-0217-22**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public « 2023-05 – Location d'une pelle hydraulique pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James »;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 novembre 2022, à 15 h;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par l'équipe du Centre de formation professionnelle de la Baie-James, en collaboration avec le Service des ressources matérielles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la direction du Centre de formation professionnelle de la Baie-James et de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Bianca Tremblay **ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour la location d'une pelle hydraulique pour le Centre de formation professionnelle de la Baie-James à l'entreprise *9000-1959 Québec inc. (Machinerie St-Pierre)* de Val-d'Or, pour un montant de deux cent trente-neuf mille cinq cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-douze cents (239 524,92 \$), avant les taxes applicables.

**ET** de mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Catherine Michaud rejoint l'assemblée.

#### **POINT 13 – RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Mme Lyne Grenier, porte-parole du comité de vérification, fait le suivi des points traités lors de la rencontre tenue le 28 novembre 2022.

**États  
financiers  
2021-2022 –  
acceptation**

**RÉSOLUTION CA-0218-22**

**CONSIDÉRANT** que le comité de vérification s’est réuni le 28 novembre 2022 pour procéder à l’étude détaillée des états financiers du Centre de services scolaire de la Baie-James présentés par Mme Esther Levasseur, directrice du Service des ressources financières;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite aux membres du conseil d’administration par Mme Lyne Grenier, porte-parole du comité de vérification;

**CONSIDÉRANT** que ce dossier doit faire l’objet d’une autorisation par le conseil d’administration;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité de vérification d’accepter lesdits états financiers 2021-2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Guylaine Fortin **ET RÉSOLU** que le Centre de services scolaire de la Baie-James entérine la recommandation du comité de vérification et accepte les états financiers 2021-2022 qui ont été audités par Mme Josée Bélanger, CPA, auditrice.

**ET** mandate le directeur général afin de signer les états financiers officiels à transmettre au ministère de l’Éducation, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-055.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**POINT 15 – RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Mme Jacynthe Allaire, porte-parole substitut du comité des ressources humaines, fait le suivi des points traités lors de la rencontre tenue le 5 décembre 2022. Quelques questions sont soulevées et répondues.

**Politique  
relative à la  
vérification  
des  
antécédents  
judiciaires –  
amendement**

**RÉSOLUTION CA-0219-22**

**CONSIDÉRANT** qu’il y a lieu d’amender la *Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires*;

**CONSIDÉRANT** que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

**CONSIDÉRANT** que le comité des ressources humaines s’est réuni le 5 décembre 2022, pour procéder à l’analyse complète du dossier;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite aux membres du conseil d’administration par Mme Jacynthe Allaire, porte-parole substitut du comité des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** que ce dossier doit faire l’objet d’une autorisation par le conseil d’administration;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité des ressources humaines d’amender ladite politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Sabin Fortin **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité des ressources humaines et d'amender la *Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-056.

**ET** que le comité de parents soit également consulté lors de sa rencontre prévue le 30 janvier 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Politique de  
prévention  
du  
harcèlement  
psycholo-  
gique et de la  
violence en  
milieu de  
travail –  
amendement**

**RÉSOLUTION CA-0220-22**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'amender la *Politique de prévention du harcèlement psychologique et de la violence en milieu de travail*;

**CONSIDÉRANT** que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

**CONSIDÉRANT** que le comité des ressources humaines s'est réuni le 5 décembre 2022, pour procéder à l'analyse complète du dossier;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite aux membres du conseil d'administration par Mme Jacynthe Allaire, porte-parole substitut du comité des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité des ressources humaines d'amender ladite politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Elizabeth Renaud **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité des ressources humaines et d'amender la *Politique de prévention du harcèlement psychologique et de la violence en milieu de travail*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-057.

**ET** que le comité de parents soit également consulté lors de sa rencontre prévue le 30 janvier 2023.

**ET** d'abroger la *Politique relative au harcèlement psychologique et à la violence en milieu scolaire*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Politique en  
matière de  
télétravail –  
adoption**

**RÉSOLUTION CA-0221-22**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter la *Politique en matière de télétravail*;

**CONSIDÉRANT** que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

**CONSIDÉRANT** que le comité des ressources humaines s'est réuni le 5 décembre 2022, pour procéder à l'analyse complète du dossier;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite aux membres du conseil d'administration par Mme Jacynthe Allaire, porte-parole substitut du comité des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité des ressources humaines d'adopter ladite politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Julie Néron **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité des ressources humaines et d'adopter la *Politique en matière de télétravail*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-058.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Évaluation  
de la  
direction  
générale –  
adoption de  
la grille  
d'évaluation  
de la  
performance  
2022-2023**

**RÉSOLUTION CA-0222-22**

**CONSIDÉRANT** l'article 193.1 (4<sup>e</sup> paragraphe) de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « *Le comité des ressources humaines a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire* »;

**CONSIDÉRANT** que le comité des ressources humaines s'est réuni le 24 octobre ainsi que les 10 et 21 novembre 2022 pour étudier le dossier;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite aux membres du conseil d'administration, par Mme Jacynthe Allaire, porte-parole substitut du comité des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité des ressources humaines quant à l'adoption de la grille d'évaluation de la performance proposée;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Catherine Michaud **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration entérine la recommandation du comité des ressources humaines et adopte la grille d'évaluation de la performance de la direction générale, et ce, pour la présente année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 20 – RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Le directeur général, M. Michel Laplace, fait rapport de sa délégation aux membres du conseil d'administration.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts pour le point suivant *Demande de la Ville de Chibougamau*, madame Elizabeth Renaud se retire des délibérations.

**POINT 21 – DEMANDE DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU**

La présidente, Mme Jacynthe Allaire, fait le suivi de la correspondance reçue de la mairesse de la Ville de Chibougamau en lien avec la participation du Centre de services scolaire de la Baie-James à la réalisation du terrain de soccer-football synthétique.

Le directeur général, M. Michel Laplace, présente le contexte dans lequel a évolué ce dossier.

Il y a échanges et discussion. Un projet de réponse est soumis aux membres du conseil d'administration.

Madame Elizabeth Renaud rejoint l'assemblée.

#### **POINT 22 – PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2022 – BILAN ET PORTRAIT DE LA RÉUSSITE**

Le directeur général, M. Michel Laplace, adresse des félicitations à l'endroit de la directrice du Service de l'enseignement ainsi qu'à son équipe, pour l'excellent travail réalisé dans ce dossier.

Mme Bianca Tremblay, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires, présente le bilan ainsi que le portrait de la réussite du PEVR. Quelques questions sont soulevées et répondues.

L'ébauche du *Plan d'engagement vers la réussite* sera présentée lors de la séance ordinaire du conseil d'administration prévue le 22 février 2023.

#### **POINT 23 – GROUPE NEURONES NORD-DU-QUÉBEC – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2021-2022**

Mme Bianca Tremblay, présidente du Groupe neurones Nord-du-Québec, fait un bref historique de cette instance et dépose le *Rapport annuel 2021-2022* de l'organisme.

#### **POINT 24 – CORRESPONDANCE**

La correspondance en provenance de la Fédération des centres de services scolaires du Québec est transmise aux membres, par courriel, de façon hebdomadaire.

#### **POINT 25 – COMITÉ DE PARENTS**

Mme Jessica Goulet, membre du comité de parents, fait le suivi des points traités lors des séances ordinaires du 26 octobre et du 28 novembre 2022. Elle informe les membres du conseil d'administration que le comité de parents du Centre de services scolaire de la Baie-James mettra en place une page *Facebook* dans les prochaines semaines. La présidente du conseil d'administration invite les membres à suivre cette page *Facebook*.

#### **RÉSOLUTION CA-0223-22**

**CONSIDÉRANT** la lettre de démission de Mme Marie-Claude Brousseau, reçue au secrétariat général le 7 décembre 2022;

Démission  
d'un  
adminis-  
trateur  
(poste 11)

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de constater la vacance au *Poste 11 – Membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines*, à compter de cette date;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Elizabeth Renaud **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration accepte la démission de Mme Marie-Claude Brousseau, effective à compter du 7 décembre 2022.

**ET** procède au comblement de ce poste, en vertu de l'article 175.10.1 de la Loi sur l'instruction publique, et ce, dans les meilleurs délais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **POINT 27 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

**Levée de la  
séance**

### **RÉSOLUTION CA-0224-22**

**CONSIDÉRANT** que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Bianca Tremblay **ET RÉSOLU** de procéder à la levée de la séance, il est 21 h 5.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Jacynthe Allaire,  
Présidente

---

Lyne Grenier,  
Secrétaire générale